



Association Doulas de France
34 bd Chanzy, 93100 Montreuil

<http://www.doulas.info> - info@doulas.info

Ordre National des Sages-Femmes
Mme Marie Josée KELLER
56, rue de Vouillé
75015 Paris

Montreuil, le 17 juillet 2008

Madame,

Nous sommes très sincèrement désolées d'apprendre que le titre de nos 6èmes Journées des Doulas « Passage : La transmission des Femmes sages » ait pu susciter du mécontentement auprès du Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes. Nous vous assurons que ce titre n'a pas été choisi pour créer de confusion avec le métier de sages-femmes.

En effet il faisait référence à notre « projet des Grands-mères » qui consiste à recueillir les témoignages des femmes qui sont venues avant nous, nos mères, nos grands-mères qui nous ont confié leurs expériences de la naissance de leurs enfants, de leur vie de mères au fil des années passées. Nous vous assurons que les prochaines rencontres ne porteront pas cet intitulé.

Nous ne revendiquons absolument pas le titre de sage-femme car la doula n'est pas, ni a vocation d'être une sage-femme.

En ce qui concerne vos craintes de créer une confusion auprès de certaines personnes entre l'appellation « sages-femmes » et l'expression « femmes sages » nous n'avons eu aucun retour dans ce sens de la part du public et de tous les professionnels qui nous ont contactés ou qui ont participé à cet événement. Nous avons accueilli à cette occasion des représentants d'associations d'usagers, journalistes, sages-femmes françaises, belges, espagnoles, ainsi que le professeur Paul Cesbron, Mme Claude Didier-Jean Jouveau, Mme Catherine Dumonteil Kremmer, Mme Beverley Beech Présidente de AIMS UK, Mme Isabelle de Rambuteau Présidente du Mouvement Mondial des Mères et de nombreux parents.

Il semble que la différence entre le travail des sages-femmes et la fonction des doulas soit à présent très claire auprès du grand public si l'on en juge au nombre d'articles, reportages télévisuels et radiophoniques sur ce sujet des trois dernières années.

Nous soutenons et faisons la promotion auprès des parents des sages-femmes et de leur rôle dans la naissance. A chaque fois que notre association a été contactée par les médias, nous avons saisi l'opportunité de parler du manque de sages-femmes, de leurs conditions de travail difficiles, et nous sommes heureuses de voir que ce travail de communication, conjointement à l'action du CIANE et des associations d'usagers. En effet, il n'a jamais, à notre connaissance, autant été fait état du métier de sage-femme dans la presse que depuis notre apparition en France.

Nous vous remercions de nous faire part du rapport de M. Roger HENRION, dont nous avions eu connaissance. Vous trouverez notre réponse ci-jointe.

Nous nous réjouissons que l'Académie Française de Médecine, dans ce rapport sur les doulas (!), demande une augmentation du nombre de sages-femmes, de pôles physiologiques, et la « poursuite de l'expérimentation des maisons de naissance », ce qui correspond à vos attentes comme à celles des parents.

En ce qui concerne notre statut en France, tous ces articles du code de la santé publique que vous mentionnez sont évidemment portés à la connaissance des doulas et apprenties doulas ayant fait le Module « Ethique, Positionnement et Philosophie de la Doula » de Doulas de France. Ce module est à présent requis pour figurer dans l'annuaire de notre site (Voir le Cahier « Positionnement, Ethique et Philosophie de la Doula » ci-joint).

Les doulas et apprenties doulas respectent la loi comme tout citoyen responsable et ont signé notre charte couvrant les points mentionnés dans ces articles.

Nous insistons sur le fait que les doulas membres de l'association Doulas de France ne proposent pas de préparation psychoprophylactique à la naissance et qu'elles encouragent les parents à suivre les préparations proposées par les sages-femmes et les maternités, qu'elles ne se rendent pas au domicile des parents en début du travail sans qu'un professionnel de santé ne soit présent et de fait n'évaluent en aucun cas le moment de partir à la maternité.

Ces pratiques étant totalement exclues de la pratique des doulas membres de notre association, nous n'incitons donc aucunement à l'exercice illégal de la profession de sage-femme, au contraire, nous mettons en garde contre les dérives que nous savons possibles et que nous redoutons.

Lors de notre précédente rencontre, en 2006, vous nous aviez fait part que votre demande principale pour pouvoir reconnaître les doulas serait qu'elles aient une formation reconnue. C'est notre démarche actuelle, et si la reconnaissance publique ne peut pas se faire rapidement, nous souhaitons faire avancer ce dossier en accord avec les institutions concernées. Nous souhaiterions donc vous présenter notre proposition de « Cursus de Base de Formation » qui est basé non pas sur la connaissance médicale de la naissance (cela prendrait bien plus que les 140 heures que nous recommandons !), mais sur l'apprentissage d'un accompagnement neutre, sans interférence avec les décisions médicales dans l'écoute des désirs des parents et le respect des conditions de travail des sages-femmes.

Nous déplorons profondément le manque de communication avec le CNOSF. Nous espérons qu'après vous avoir présenté, lors des Entretiens de Bichat 2006, notre association et la Campagne Britannique « Une mère, une sage-femme » en vous proposant de vous faire parvenir tous les documents traduits la concernant, vous donneriez suite à cette rencontre.

Nous espérons qu'aujourd'hui, à la vue de l'avancée rapide des débats autour de l'accueil des parents et de leur nouveau-né, des conditions d'exercice de votre profession, ainsi qu'à la structuration de notre action qui manquait très certainement de cadre à ses débuts, nous pourrons réfléchir ensemble.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le collège de Co-Présidence de l'association Doulas de France

Valérie Dupin
Co-Présidente

Pascale Gendreau
Co-Présidente

Charlotte Marchandise
Co-Présidente